

4 avril 2024

Cher Actionnaire,

Fusion de Schroder International Selection Fund — Sustainable Swiss Equity avec Schroder International Selection Fund — Swiss Equity

Nous vous écrivons pour vous informer que, le 15 mai 2024 (la « Date d'effet »), Schroder International Selection Fund — Sustainable Swiss Equity (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec Schroder International Selection Fund — Swiss Equity (le « Compartiment absorbant ») (la « Fusion »). Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront la valeur en actions équivalente du Compartiment absorbant en lieu et place de leurs actuelles actions du Compartiment absorbé.

Contexte et motivation

Le Compartiment absorbé a été restructuré à partir du compartiment Schroder International Selection Fund - Swiss Equity Opportunities en février 2020. Depuis lors, le Compartiment absorbé n'a connu que des flux entrants minimes et, au 29 décembre 2023, il se composait de 31,60 millions CHF d'actifs sous gestion (AUM). Au cours de cette période, avec l'introduction du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), le Compartiment absorbé a été reclassé en tant que compartiment relevant de l'article 8 du SFDR. D'autres compartiments en actions suisses de notre gamme, y compris le Compartiment absorbant, ont adopté le même statut au titre du SFDR. Compte tenu de son faible niveau d'AUM et de la similitude avec les autres fonds de la gamme, nous ne pensons pas que le Compartiment absorbé recèle un potentiel d'augmentation de ses AUM. Avec ce faible niveau d'AUM, il est possible que l'effet des frais soit amplifié ; nous pensons donc qu'une fusion avec le Compartiment absorbant serait dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant se concentrent tous deux à fournir une croissance du capital supérieure à leurs indices de référence après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans. Les performances du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant doivent être évaluées par rapport au même indice de référence cible, le Swiss Performance, et comparées au même indice de référence comparateur, l'indice Swiss Leaders. Les portefeuilles respectifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant se recoupent de façon significative, à hauteur d'environ 80 % de leurs participations.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant présentent tous les deux des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'Article 8 du SFDR. L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment absorbant résultant de cette Fusion n'est pas significative.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont le même gestionnaire d'investissement, Schroder Investment Management (Switzerland) AG.

La décision de fusionner le Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant a été prise conformément à l'Article 5 des statuts de Schroder International Selection Fund (la « Société ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « Prospectus »), et afin de défendre au mieux les intérêts des actionnaires des deux compartiments.

Comparaison des objectifs et des politiques d'investissement

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant visent tous deux à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés suisses. Toutefois, l'objectif d'investissement du Compartiment absorbé prévoit que les participations individuelles dans des Sociétés suisses en portefeuille répondront aux critères de durabilité du gestionnaire d'investissement, tandis que pour le Compartiment absorbant, la durabilité est prise en compte de manière plus globale au sein du portefeuille, et non au niveau de chaque participation. Le Compartiment absorbé investit également au moins 40 % de ses actifs dans des investissements durables, tandis que le Compartiment absorbant en investit au moins 25 %. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant conservent tous deux un score de durabilité absolue positif basé sur le système de notation du gestionnaire d'investissement, et appliquent tous deux certaines exclusions.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant peuvent tous deux avoir recours à des instruments dérivés dans le but de réaliser des plus-values et à des fins de couverture des risques et de gestion efficace du portefeuille.

Le Compartiment absorbant prévoit dans sa politique d'investissement qu'il détient généralement moins de 50 sociétés en portefeuille.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant appartiennent à des catégories de fonds différentes. Le Compartiment absorbé est classé comme « Specialist Equity Fund » et le Compartiment absorbant comme « Mainstream Equity Fund », mais tous deux relèvent de la catégorie « Equity Funds » telle que définie dans le Prospectus.

Comparaison des profils de risque, des catégories d'actions et des commissions de gestion annuelles

L'Indicateur synthétique de risque (l'« ISR ») est de catégorie 4 pour le Compartiment absorbé comme pour le Compartiment absorbant. Les profils de risque et les principaux risques applicables au Compartiment absorbé et au Compartiment absorbant sont similaires.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment absorbant résultant de cette Fusion n'est pas significative.

La devise de base du Compartiment absorbé ainsi que du Compartiment absorbant est le CHF.

Une synthèse récapitulative exhaustive indiquant quelles catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées dans quelles catégories d'actions du Compartiment absorbant figure en Annexe de la présente lettre.

Les actionnaires des catégories d'actions A et B du Compartiment absorbé percevront une commission de gestion annuelle inférieure au sein du Compartiment absorbant. À la suite de la Fusion, les investisseurs des catégories d'actions C, I et IZ du Compartiment absorbé se verront facturer des CGA de même valeur.

Nous estimons que les AUM combinés du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant offriront à l'avenir des économies d'échelle potentielles aux deux groupes d'investisseurs.

Le tableau¹ ci-dessous résume les CGA et les FC des catégories d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

¹ La mention « S/O » signifie qu'une catégorie d'actions n'a pas encore été lancée au sein du Compartiment absorbé.

Catégorie d'actions	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	CGA	FC	CGA	FC
A Cap CHF	1,50 %	1,86 %	1,25 %	1,60 %
A Cap couverte en EUR	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Cap couverte en GBP	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Cap couverte en USD	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Dis CHF AV	S/O	S/O	1,25 %	1,60 %
A1 Cap CHF	1,50 %	2,36 %	1,25 %	2,35 %
B Cap CHF	1,50 %	2,46 %	1,25 %	2,20 %
B Dis CHF AV	S/O	S/O	1,25 %	2,20 %
C Cap CHF	0,75 %	1,06 %	0,75 %	1,05 %
C Dis AV	S/O	S/O	0,75 %	1,05 %
I Cap CHF*	0,00 %	0,08 %	0,00 %	0,06 %
IZ Cap CHF	Jusqu'à 0,75 %	0,81 %	Jusqu'à 0,75 %	0,81 %
Z Cap	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,93 %
Z Cap couverte en EUR	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Cap couverte en GBP	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Cap couverte en USD	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Dis	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,93 %

* Cette catégorie d'actions sera lancée au sein du Compartiment absorbant au plus tard à la Date d'effet pour faciliter la Fusion.

Préalablement à la Fusion, le Compartiment absorbé cèdera tous les actifs qui seraient inappropriés au sein du portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant ou qui ne pourraient pas être détenus du fait des restrictions d'investissement.

Le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant pourra renforcer son exposition par des achats conformes à sa politique d'investissement afin de réinvestir les liquidités qui seront reçues du Compartiment absorbé dans le cadre de la Fusion.

Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et rachats

L'heure limite de négociation et les délais de règlement ne sont aucunement affectés. L'heure limite de négociation pour le Compartiment absorbant est fixée à 13 h 00, heure de Luxembourg, le jour de transaction. Les ordres envoyés à HSBC Continental Europe, succursale de Luxembourg (« HSBC ») avant l'heure limite de négociation seront exécutés le jour de transaction. Le délai de règlement des souscriptions et rachats est de trois jours ouvrables suivant un jour de transaction.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris les modifications apportées aux catégories d'actions) figure en Annexe.

Fusion

Le présent avis de Fusion est requis en vertu de la loi luxembourgeoise.

Aucun changement des entités juridiques opérant en qualité de gestionnaire d'investissement, qui reste Schroder Investment Management (Switzerland) AG, n'interviendra suite à la Fusion.

Coûts et dépenses de la Fusion

Le Compartiment absorbé n'a ni dépenses préliminaires non amorties ni frais de constitution en suspens. Les dépenses inhérentes à la Fusion, notamment les frais juridiques, de conseil et administratifs associés à sa préparation et à sa réalisation, seront prises en charge par la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Europe) S.A. (la « **Société de gestion** »).

Le Compartiment absorbé supportera les coûts de transaction liés au marché et afférents à la cession de tout investissement qui serait inapproprié au sein du Compartiment absorbant.

Les coûts de transaction à supporter par le Compartiment absorbé dans le cadre de la cession d'actifs devraient représenter 0,03 % (hors droit de timbre) de la valeur liquidative du Compartiment absorbé. Nous prévoyons que les frais liés au droit de timbre représenteront au total un maximum de 0,01 %, soit un coût total inférieur à 0,05 %. Nous estimons que les coûts de transaction n'auront pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé.

À compter du 4 avril 2024, la valeur liquidative (VL) par action du Compartiment absorbé sera ajustée à la baisse lors de chaque sortie nette par le biais d'un ajustement dilutif. L'objectif de cet ajustement est de tenir compte des coûts de transaction qui sont liés au marché associés à la cession de tout investissement qui ne correspond pas au portefeuille du Compartiment absorbant, ou qui sont associés aux ordres de rachat ou de conversion reçus au cours de la période précédant la Fusion. Dans le cas d'entrées nettes dans le Compartiment absorbé au cours de cette période, la VL par action sera ajustée à la hausse. L'objectif de cet ajustement est de protéger les actionnaires actuels et futurs du Compartiment absorbé contre la prise en charge de tous les coûts de transaction et de les répartir de manière appropriée. Toutefois, les coûts de transaction ne devraient pas être importants et ils n'auront pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant ou du Compartiment absorbé.

Un ajustement dilutif de 0,08 % sera appliqué à la VL du Compartiment absorbant, le cas échéant, afin de tenir compte des coûts associés à l'investissement de montants en espèces à la suite de la Fusion. Cet ajustement vise à protéger les actionnaires existants du Compartiment absorbant afin que les coûts soient supportés par les actionnaires entrants. Ces coûts ne devraient pas être importants et ils n'auront pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant ou du Compartiment absorbé.

De plus amples informations relatives aux ajustements dilutifs figurent dans le Prospectus à la section 2.4 « Calcul de la Valeur liquidative ». Le Prospectus est disponible sur le site www.schroders.com.

Ratio d'échange, traitement du revenu cumulé et conséquences de la Fusion

À la Date d'effet, l'actif net du Compartiment absorbé sera transféré dans le Compartiment absorbant. En contrepartie des actions de chaque catégorie qu'ils détiennent au sein du Compartiment absorbé, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront un montant équivalent en valeur d'actions de la catégorie correspondante au sein du Compartiment absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion résultera d'un ratio entre la valeur liquidative de la catégorie d'action concernée du Compartiment absorbé et la valeur liquidative ou le prix d'émission initial de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbant à la Date d'effet.

Bien que la valeur globale des participations des actionnaires demeure inchangée, les actionnaires recevront potentiellement un nombre d'actions du Compartiment absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Compartiment absorbé.

Tout revenu accumulé au titre des actions du Compartiment absorbé au moment de la Fusion sera intégré au calcul de la valeur liquidative par action finale du Compartiment absorbé et ledit revenu ainsi accumulé sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur liquidative par action du Compartiment absorbant. Le Compartiment absorbant ne supportera aucun revenu, aucune dépense et aucun passif supplémentaire attribuable au Compartiment absorbé et accumulé après la Date d'effet.

Vous deviendrez un actionnaire du Compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Compartiment absorbé. Une synthèse exhaustive indiquant quelles catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées dans quelles catégories d'actions du Compartiment absorbant figure en Annexe, à la section « Cartographie des Catégories d'actions existantes et nouvelles ».

Vos actions au sein du compartiment absorbant pourront faire l'objet de transactions à partir du 16 mai 2024, jour de transaction dont l'heure limite de réception des ordres est fixée à 13 h 00, heure de Luxembourg, à la même date.

Droits des actionnaires en matière de rachat/conversion

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Compartiment absorbant à compter de la Date d'effet, vous pouvez à tout moment, jusqu'au 8 mai 2024 inclus, demander le rachat de votre participation au sein du Compartiment absorbé ou sa conversion dans un autre compartiment Schroder.

HSBC exécutera sans aucuns frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du Prospectus. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure limite de réception des ordres locale qu'ils appliquent soit antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons donc de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à HSBC avant la date et heure limites de réception des ordres, soit 13 h 00, heure de Luxembourg, le 8 mai 2024.

Les souscriptions ou les conversions en actions du Compartiment absorbé émanant de nouveaux investisseurs ne seront plus acceptées après la clôture des transactions le 4 avril 2024. Afin de laisser le temps nécessaire à la modification des plans épargne à versements périodiques et autres plans similaires, les souscriptions et conversions d'actions au sein du Compartiment absorbé émanant d'investisseurs existants seront acceptées jusqu'au 17 avril 2024 (heure de clôture des transactions à 13 h 00, heure de Luxembourg).

Fiscalité

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou la conversion d'actions avant la Fusion pourraient avoir un impact sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons, par conséquent, de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant à cet égard.

Informations supplémentaires

Nous recommandons aux actionnaires de lire le document d'information clé (le DIC) du Compartiment absorbant accompagnant la présente lettre. Le DIC ci-joint est un DIC représentatif pour le Compartiment absorbant, qui fournit des informations sur une catégorie d'actions standard (la catégorie d'actions A). Il est, conjointement aux DIC de toutes les autres catégories d'actions disponibles, consultable à l'adresse suivante : www.schroders.com. Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera préparé par le réviseur d'entreprises agréé en lien avec la Fusion et sera disponible, gratuitement et sur demande, auprès de la Société de gestion.

Nous espérons que vous déciderez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la Fusion. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexe

Tableau comparatif des principales caractéristiques

Le tableau suivant compare les principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Tous deux sont des compartiments de la Société. De plus amples détails figurent dans le Prospectus et il est également recommandé aux actionnaires de consulter le DIC du Compartiment absorbant.

	Compartiment absorbé - Schroder International Selection Fund - Sustainable Swiss Equity	Compartiment absorbant - Schroder International Selection Fund - Swiss Equity
Objectif et politique d'investissement du Prospectus	<p>Objectif d'investissement du Prospectus</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés suisses qui respectent les critères de durabilité du Gestionnaire d'investissement.</p>	<p>Objectif d'investissement du Prospectus</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés suisses.</p>
	<p>Politique d'investissement du Prospectus</p> <p>Le Compartiment est activement géré et investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés suisses.</p> <p>Le Compartiment conserve un score de durabilité absolu positif, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui appliquent des pratiques de</p>	<p>Politique d'investissement du Prospectus</p> <p>Le Compartiment est activement géré et investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés suisses. Il investit généralement dans moins de 50 entreprises.</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p> <p>Le Compartiment conserve un score de durabilité absolu positif, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus</p>

	<p>bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainableinvesting/our-sustainable-investment-policies-disclosuresvoting-reports/disclosures-and-statements/</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p>	<p>d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre</p>
	<p>Indice de référence du Prospectus</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Swiss Performance et comparées à l'indice Swiss Leaders. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire</p>	<p>Indice de référence du Prospectus</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Swiss Performance et comparées à l'indice Swiss Leaders. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Le Gestionnaire</p>

	<p>d'investissement investit les actifs du Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.</p> <p>L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.</p>	<p>d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement.</p> <p>L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.</p>
	<p>Critères de durabilité du Prospectus</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. Une société est évaluée au regard d'un ensemble de facteurs ESG, notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, la gouvernance, la qualité de la gestion et l'impact environnemental, de manière à établir sa notation ESG globale.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement prend en compte ces éléments pour déterminer si une société constitue un investissement éligible pour le Compartiment, une importance accrue étant accordée aux notations globales.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les</p>	<p>Critères de durabilité du Prospectus</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les sociétés de l'univers d'investissement sont évaluées au regard de leur profil environnemental, social et de gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement réalise une diligence raisonnable au titre de toutes les participations potentielles, ce qui peut inclure des réunions avec la direction de la société. Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier l'impact d'une entreprise sur la société tout en évaluant les relations avec les principales parties prenantes telles que les salariés, les fournisseurs et les régulateurs. Cette recherche est étayée par une analyse quantitative obtenue à partir</p>

	<p>informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tierces parties.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.</p> <p>Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés suisses.</p>	<p>des outils internes exclusifs de Schroders en matière de durabilité, qui constituent des éléments déterminants pour évaluer dans quelle mesure les participations actuelles ou potentielles du portefeuille répondent aux critères de durabilité du Compartiment.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tierces parties.</p> <p>Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-wedo/sustainable-investing/our-sustainable-investment-policies-disclosures-voting-reports/disclosuresand-statements/</p> <p>Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de son univers d'investissement, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 % de la part de la VL du Compartiment composée d'actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation « investment grade » ; et des titres de dette souveraine émis par des pays développés ; et - 75 % de la part de la VL du Compartiment composée d'actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par de petites et moyennes sociétés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation spéculative (« high yield ») et des titres de
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>dette souveraine émis par des pays émergents sont notés par rapport aux critères de durabilité.</p> <p>Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre 5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.</p>
<p>Objectif et politique d'investissement du DIC</p>	<p>Objectif d'investissement - DIC</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions de sociétés suisses qui respectent les critères de durabilité du gestionnaire d'investissement.</p>	<p>Objectif d'investissement - DIC</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions de sociétés suisses.</p>
	<p>Politique d'investissement - DIC</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme concentrée d'actions de sociétés européennes.</p> <p>Le Compartiment maintient une note de durabilité absolue positive, sur la base du système de notation du gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment, accessible via https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance, telles que déterminées par les critères de notation du gestionnaire d'investissement. Le gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des</p>	<p>Politique d'investissement - DIC</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans une gamme concentrée d'actions de sociétés européennes. Il investit généralement dans moins de 50 entreprises.</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, fonds d'investissement, warrants et placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans le prospectus).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p> <p>Le Compartiment maintient une note de durabilité absolue positive, sur la base du système de notation du gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà</p>

	<p>points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du gestionnaire d'investissement en matière de durabilité, veuillez consulter le prospectus et le site Internet https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategiccapabilities/sustainability/disclosures.</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, fonds d'investissement, warrants et placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans le prospectus). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p>	<p>des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment, accessible via https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc</p>
	<p>Indice de référence - DIC</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Swiss Performance, et comparées à l'indice Swiss Leaders. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment.</p> <p>Le gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du</p>	<p>Indice de référence - DIC</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Swiss Performance, et comparées à l'indice Swiss Leaders. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment.</p> <p>Le gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment. Veuillez vous reporter à</p>

	Compartiment. Veuillez vous reporter à l'annexe III du prospectus du Compartiment pour plus de détails.	l'annexe III du prospectus du Compartiment pour plus de détails.	
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Switzerland (AG)	Schroder Investment Management Switzerland (AG)	
Indicateur synthétique de risque	4	4	
Exposition à différentes catégories de risques	Il n'y a pas de différence significative dans l'exposition aux différentes catégories de risque entre ces deux compartiments.		
Profil de l'Investisseur type	Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.	Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.	
Catégorie du Compartiment	Compartiment en actions spécialisé	Compartiment en actions classique	
Devise du Compartiment	CHF	CHF	
Date de lancement	31/08/2005	18/12/1995	
Taille du Compartiment (au 29 décembre 2023)	31,60 millions de CHF	178,59 millions de CHF	
Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et rachats	Quotidiennement, le Jour de transaction 13 h 00 (heure de Luxembourg) chaque Jour de transaction Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné	Quotidiennement, le Jour de transaction 13 h 00 (heure de Luxembourg) chaque Jour de transaction Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné	
Point d'évaluation	15 h 00 (Heure du Luxembourg)	15 h 00 (Heure du Luxembourg)	
Méthode de gestion des risques	Engagement	Engagement	
Commission d'entrée	A Cap : Jusqu'à 5,00 %	A Cap : Jusqu'à 5,00 % A Cap couverte en EUR : Jusqu'à 5,00 % A Cap couverte en GBP : Jusqu'à 5,00 %	

	<p>A1 Cap : Jusqu'à 4,00 % B Cap : Néant</p> <p>C Cap : Jusqu'à 1,00 %</p> <p>I Cap : Néant IZ Cap : Néant</p>	<p>A Cap couverte en USD : Jusqu'à 5,00 % A Dis : Jusqu'à 5,00 % A1 Cap : Jusqu'à 4,00 % B Cap : Néant B Dis : Néant C Cap : Jusqu'à 1,00 % C Dis : Jusqu'à 1,00 % I Cap² : Néant IZ Cap : Néant Z Cap : Néant Z Cap couverte en EUR : Néant Z Cap couverte en GBP : Néant Z Cap couverte en USD : Néant Z Dis : Néant</p>	
Commission de gestion par catégorie d'actions	<p>A Cap : 1,50 %</p> <p>A1 Cap : 1,50 % B Cap : 1,50 %</p> <p>C Cap : 0,75 %</p> <p>I Cap : 0,00 % IZ Cap : Jusqu'à 0,75 %</p>	<p>A Cap : 1,25 % A Cap couverte en EUR : 1,25 % A Cap couverte en GBP : 1,25 % A Cap couverte en USD : 1,25 % A Dis : 1,25 % A1 Cap : 1,50 % B Cap : 1,25 % B Dis : 1,25 % C Cap : 0,75 % C Dis : 0,75 % I Cap³ : 0,00 % IZ Cap : Jusqu'à 0,75 % Z Cap : Jusqu'à 0,75 % Z Cap couverte en EUR : Jusqu'à 0,75 % A Cap couverte en GBP : Jusqu'à 0,75 % Z Cap couverte en USD : Jusqu'à 0,75 % Z Dis : Jusqu'à 0,75 %</p>	
Frais courants par catégorie d'actions (au 30 juin 2023)	<p>A Cap : 1,86 % A1 Cap : 2,36 % B Cap : 2,46 % C Cap : 1,06 % I Cap : 0,08 % IZ Cap : 0,81 %</p>	<p>A Cap : 1,60 % A Cap couverte en EUR : 1,63 % A Cap couverte en GBP : 1,63 % A Cap couverte en USD : 1,63 % A Dis : 1,60 % A1 Cap : 2,35 % B Cap : 2,20 % B Dis : 2,20 % C Cap : 1,05 % C Dis : 1,05 % I Cap² : 0,06 % IZ Cap : 0,81 %</p>	

² Cette Catégorie d'actions sera lancée à la Date d'effet de la Fusion.

³ Cette Catégorie d'actions sera lancée à la Date d'effet de la fusion.

		Z Cap : 0,93 % Z Cap couverte en EUR : 0,96 % Z Cap couverte en GBP : 0,96 % Z Cap couverte en USD : 0,96 % Z Dis : 0,93 %	
Informations détaillées sur la commission de surperformance	Néant	Néant	

La Fusion s'appliquera également à toutes les catégories d'actions supplémentaires lancées avant la Date d'effet.